
**COMPTE-RENDU
SOMMAIRE**

PRESENTS : Mesdames et Messieurs

- P. FERCHAUD	- J. DAUDENS	- M. ADOLPHE	- JM. BABIN
- C. RENOULEAU	- A. FRANCHI	- V. BETIZEAU	- JL. GENSAC
- JF. DANIEL	- R. PETIT	- A. MAGEAUD	- P. JUAN
- MM. ROUIL	- JC. DORIDOT	- F. BOTTON	- N. AFONSO CORREIA
- S. LAPEYRADE TISON	- A. FRICAUD	- A. LAVOIES	- W. GENYK
- E. BARGIEL	- P. MONCHAUX	- JF. MOREL	

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Madame RATISKOL représentée par Madame RENOULEAU
Madame TOURNEUR représentée par Madame AFONSO CORREIA
Monsieur HERNANDEZ représenté par Monsieur GENSAC
Monsieur DITGEN représenté par Monsieur PETIT

ABSENTES EXCUSEES NON REPRESENTEES :

Mesdames DUBOIS – NICOLE

EST EGALEMENT PRESENTE :

Madame LACOUX, Attachée Territoriale

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Nathalie AFONSO CORREIA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- * Approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 février 2022,
- 1. Adopte, à l'unanimité, les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur pour le budget principal et les budgets annexes de l'Ecole de musique et du port de Ribérou,
- 2. **Compte Administratif 2021** :
(le Maire ne prend pas part au vote)
 - ✓ Budget principal – Commune, par 23 voix pour et 3 abstentions
 - ✓ Budget annexe de l'école de musique, à l'unanimité
 - ✓ Budget annexe du port de Ribérou, à l'unanimité
- 3. **Affectation du résultat de l'exercice 2021** : A l'unanimité :
 - ✓ Budget Principal – Commune : décide que le solde de fonctionnement de 2 960 249,22 € est affecté comme suit : **Affectation obligatoire : 1 000 591,37 € / Affectation du solde : 1 959 657,85 €**

- ✓ Ecole de Musique : décide que l'excédent de fonctionnement de 23 385,17 € est affecté comme suit : *Affectation obligatoire : Néant / Report du solde en fonctionnement : 23 385,17 €*,
 - ✓ Port de Ribérou : décide que l'excédent de fonctionnement de 19 593,93 € est affecté comme suit : *Affectation obligatoire : Néant / Report du solde en fonctionnement : 19 593,93 €*,
4. Décide, à l'unanimité, de reconduire les **Taux des taxes locales** pour l'année 2022 :
- ✓ Taxe d'Habitation : 11,45 %,
 - ✓ Foncier Bâti : 51,45 % (29,95 % Commune, 21,50 % Département)
 - ✓ Foncier Non Bâti : 66,99 %,
5. Budget Primitif 2022 :
- ✓ par 24 voix pour et 3 abstentions , adopte le Budget de la Commune qui s'équilibre en recettes et dépenses :
 - Fonctionnement : 8 534 391,85 €
 - Investissement : 6 854 326,37 €
 - ✓ à l'unanimité, adopte le Budget annexe de l'Ecole de Musique qui s'équilibre en recettes et dépenses :
 - Fonctionnement : 119 835,17 €
 - Investissement : 2 397,17 €
 - ✓ à l'unanimité, adopte le Budget Primitif du Port de Ribérou qui s'équilibre en recettes et dépenses :
 - Fonctionnement : 24 593,93 €
 - Investissement : 26 200,00 €
6. Approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention de prestation de service d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme signée avec la CARA en 2015 afin de redéfinir les modalités de travail dans le cadre de la mise en place de l'instruction dématérialisée des demandes,
7. Sollicite, à l'unanimité l'aide de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour le remplacement des systèmes de vidéosurveillance de la commune ; le coût prévisionnel du projet est évalué à 78 017,80 € H.T.,
8. Accepte, à l'unanimité, la convention de partenariat avec la société « Comédie La Rochelle » pour la mise à disposition de la salle de spectacle la Salicorne pour des représentations théâtrales,
9. Accepte, à l'unanimité, la convention de partenariat avec le Centre Régional de Promotion du Cinéma et l'association Saujon Anim' pour la diffusion cinématographique à la Salicorne,
Monsieur DITGEN, Président de Saujon Anim', ne prend pas part au vote,
10. Attribue, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle 2022 de 1 203 € à l'association « Saujon Comédia » correspondant au montant de la location de la Salicorne du 12 au 16 octobre 2021 pour l'organisation de la 1^{ère} édition des rencontres de théâtre Amateur,
11. Décide, à l'unanimité, de verser une avance sur subventions 2022 de 20 000 € à l'association Mini-Plumes, 4 500 € au Mai musical et 3 000 € à l'association Je lis mômes,
Monsieur DITGEN, Président de Je lis mômes, ne prend pas part au vote,

12. Attribue, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 750 € à l'école la Seudre pour l'organisation d'une classe découverte qui aura lieu à Saint Etienne de Baïgorry du 13 au 17 juin 2022,
13. Informations :
 - Communication des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire
 - N° 2022/07 du 9 février 2022 : Prestation de coupe de sécurité des 23 platanes route de Saintes par l'entreprise « A la hauteur des Cimes » de Semussac pour un montant de 60 403 € H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.



Saujon, le 16 mars 2022
Le Maire,


P. FERCHAUD